

FEUILLE DU JOUR

DU 11 MARS 1848.

(Correspondance particulière.)



Paris, 8 mars 1848.

On lit dans le *Moniteur universel* (journal officiel de la République française) :

Proclamations du gouvernement provisoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté. — Egalité. — Fraternité.

Le Gouvernement provisoire de la République,

Vu le décret du 5 mars spécifiant qu'il sera pourvu, dans le plus bref délai aux intérêts du commerce et de l'industrie ;

Attendu que par suite des événements un trouble considérable existe aujourd'hui dans les moyens du crédit privé et que ce trouble affecte particulièrement, soit la fabrique, soit le commerce de détail ;

Que dans de telles circonstances, il importe de donner l'exemple d'une de ces associations fécondes qui, en unissant les forces, assurent à tous le bienfait du crédit et la garantie du travail ;

Qu'un des devoirs essentiels de l'Etat est d'intervenir dans une juste mesure quand les citoyens sentent eux-mêmes le besoin de se réunir pour créer entre eux une sorte d'assurance mutuelle ;

Qu'il importe de généraliser ce genre d'association et d'en presser l'application dans tous les centres de fabrication et de commerce ;

Décrète

Art. 1^{er}. Dans toutes les villes industrielles et commerciales, il sera créé un comptoir national d'escompte destiné à répandre le crédit et à l'étendre à toutes les branches de la production.

Art. 2. Ces comptoirs auront un capital dont le chiffre variera suivant le besoin des localités ;

Art. 3. Ce capital sera fourni dans les proportions suivantes :

1^o Un tiers en argent par les associés souscripteurs ;

2^o Un tiers en obligation par les villes ;

3^o Un tiers en bons du trésor par l'Etat.

Le ministre des finances et le maire de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 mars 1848, en séance du conseil.

Les Membres du Gouvernement provisoire,

Suivent les signatures des membres du Gouvernement.

Suit un arrêté du Gouvernement portant que :

Il est créé à Paris un comptoir national d'escompte destiné à donner des moyens de crédit au commerce et à l'industrie. Ce comptoir est formé au capital de 20 millions.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté. — Egalité. — Fraternité.

De toutes les propriétés, la plus inviolable et la plus sacrée, c'est l'épargne du pauvre.

Les Caisses d'Epargne sont placées sous la garantie de la loyauté nationale.

La situation de ces Caisses a été la première sollicitude du ministre des finances et du Gouvernement provisoire.

Le Trésor tiendra tous ses engagements.

Ce n'est point par des paroles, c'est par des actes que le Gouvernement veut répondre à la confiance des créanciers de l'Etat et la maintenir sur d'inébranlables bases.

Le Gouvernement nouveau ne se bornera point à cette loyale exécution des engagements pris à garantir la propriété que les travailleurs ont acquise à la sueur de leur front ne suffit pas, il faut lui donner une plus grande valeur.

En conséquence :

Considérant que l'intérêt des bons du Trésor est fixé à cinq pour cent,

Considérant que la justice commande impérieusement de rétablir l'égalité entre le produit des capitaux du riche et celui des capitaux du pauvre,

Considérant que sous un Gouvernement républicain les fruits du travail doivent s'accroître de plus en plus,

Le Gouvernement provisoire arrête :

Article unique. L'intérêt de l'argent versé par les citoyens dans les caisses d'épargne est fixé à 5 0/0 à partir du 10 mars prochain.

Les membres du Gouvernement provisoire. (Suivent les signatures.)

Un décret du Gouvernement provisoire arrête ce qui suit :

Les indemnités qui pourraient être réclamées par les citoyens à la suite des malheurs particuliers qu'ils auraient éprouvés dans les journées de février 1848, seront réglées par une commission spéciale nommée par le maire de Paris.

Le maire de Paris est chargé de l'exécution du présent décret.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté. — Egalité. — Fraternité.

Le Gouvernement provisoire ;

Sur la proposition du ministre des finances,

Arrête :

M. Eugène Duclère est nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances.

Fait à Paris en conseil du Gouvernement provisoire, le 7 mars 1848.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté. — Egalité. — Fraternité.

Le Gouvernement provisoire arrête :

L'Ile Bourbon reprend son nom républicain d'Ile de la Réunion.

Paris, le 7 mars 1848.

Signé F. ARAGO.

— Par arrêté du Gouvernement provisoire de la République, en date du 6 mars, ont été nommés :

Procureur-général à la cour d'appel de Bourges, M. Pourdier-Duteil, avocat, en remplacement de M. Bidetot.

Procureur-général près la cour d'appel de Bordeaux, M. Troplong, bâtonnier de l'ordre des avocats, en remplacement de M. Caussin de Perceval.

Procureur-général près la cour d'appel de Colmar, M. Chauffour, avocat.

Substitut du commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Nantes, M. Bully, avocat, en remplacement de M. Chrestien de Poly, appelé à d'autres fonctions.

Commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Neufchâtel, M. Pailiard-Fernel, avocat, en remplacement de M. de Loverdo.

Substitut près le tribunal de première instance d'Altkirch, M. de Gail, juge suppléant au tribunal de première instance de Colmar.

— Un rapport de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes arrête :

Toute demande relative à l'allocation des subventions sur le budget des cultes pour entretien, acquisitions, constructions et réparations des édifices diocésains, églises, temples et presbytères, ainsi que pour l'entretien et l'acquisition de leur mobilier sera renvoyée à l'examen d'une commission composée de sept membres, y compris le directeur général de l'administration des cultes, qui en sera le président. Il y aura en outre un secrétaire qui aura voix délibérative.

Cette commission émettra son avis sur la convenance et la quotité des subventions à accorder.

Cet avis sera toujours mentionné dans les décisions portant allocation de fonds sur les crédits précités des chapitres 9, 10, 11, 16 et 18 du budget des dépenses des cultes.

Le directeur-général de l'administration des cultes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes,

Signé CARNOT.

(Suivent les noms des membres de cette commission.)

— Sur la proposition de M. le président de la haute commission des études scientifiques et littéraires sont nommés membres de cette commission et attachés à la sous-commission de l'école administrative :

M. Bien-Aimé, inspecteur-général des finances ;

M. Blondeau, membre de l'Institut, conseiller de l'Université, professeur à l'école de droit de Paris ;

M. Boulatignier, maître des requêtes au conseil d'Etat ;

M. Boussigault, membre de l'Institut ;

M. Cormenin, vice-président du conseil d'Etat ;

M. Desages, conseiller d'Etat, directeur aux affaires étrangères ;

M. E. Durieu, directeur-général de l'administ. des cultes ;

M. Charles Laboulaye ;

M. Edouard Laboulaye, membre de l'Institut ;

M. Macarel, conseiller d'Etat ;

M. Ch. Martins, agrégé de la Faculté des sciences de Paris ;

M. Ortolan, conseiller de l'Université, professeur à l'Ecole de droit de Paris.

— Un courrier extraordinaire vient d'être envoyé par M. de Lamartine à Vienne, porteur de dépêches pour notre ambassadeur en Autriche.

— Les ambassadeurs des différents Etats de l'Italie ont eu une longue entrevue avec M. de Lamartine. Rien n'a encore transpiré sur le résultat de cette conférence.

— On annonce que le chargé d'affaire d'Espagne à Paris a reçu de son gouvernement l'ordre de réclamer les diamants de la duchesse de Montpensier, qui étaient la propriété personnelle de cette princesse.

— On assure que le projet de réunir les Tuileries à l'administration du Musée, a été adopté par le gouvernement provisoire.

— Le *Moniteur* publie le tableau comparatif des principales marchandises importées ou exportées pendant le mois de janvier 1846, 1847 et 1848, et les droits perçus.

Le total des droits perçus pendant ledit mois de janvier, s'est élevé en 1846, à 10,820,338 f., en 1847, à 9,797,362 f., et en 1848, à 9,295,055 f.

— Nous avons dit que l'on était enfin parvenu, hier, à faire évacuer le château des Tuileries de la singulière garnison qui l'occupait depuis le 24 février. Il paraît que l'on a eu également beaucoup de peine à se débarrasser de la présence des individus qui s'étaient imposés, depuis le 24 février, à la garde de l'Hôtel-de-Ville, et qui avaient toujours refusé de se laisser remplacer par la garde nationale. Le gouvernement

devaient le lendemain être relevés par la garde nationale, ceux-ci ont été députés quelques-uns d'entre eux, leur commandant en tête, à M. le maire de Paris, qui leur a déclaré qu'il se verrait forcé d'avoir recours aux élèves de l'école Polytechnique et de l'école de Saint-Cyr, s'ils persistaient à ne pas vouloir se retirer. Le commandant populaire, indigné de ce qu'il regardait comme une grande ingratitude, se serait armé de ses pistolets et aurait obligé M. le maire, en les plaçant devant lui, à changer d'attitude et à laisser la garde populaire provisoirement maîtresse des postes de l'Hôtel-de-Ville.

— On prête au gouvernement provisoire de grands projets de réformes financières dans toutes les administrations. Il est question de fixer à 10,000 fr. le maximum du traitement des fonctionnaires publics, et d'élever le minimum à 1500 pour toutes les administrations et les ministères.

En attendant, les membres des ministères ont commencé à comprendre, qu'après avoir changé la plus grande partie des hauts fonctionnaires, il était temps de rassurer les employés modestes. Nous apprenons qu'une circulaire a été envoyée, depuis deux jours, dans les bureaux de plusieurs ministères, et entr'autres au ministère de la guerre, dans le but de rendre la confiance aux employés subalternes. La circulaire leur annonce qu'ils n'ont rien à craindre pour leurs places, à moins de manquements graves qui nécessiteraient leur remplacement.

— Au moment où le suffrage universel va probablement appeler plus de 10 millions de citoyens à voter pour l'élection des représentants de l'Assemblée nationale constituante, il est assez curieux de rappeler les diverses phases par lesquelles ont passé les élections depuis 1815 :

Elections par les collèges formés en vertu du sénatus-consulte du 16 thermidor an X (4 août 1802) et modifié en 1815 :

	Nombre d'électeurs.	de votants
Elections de mai 1815	66,500	52,558
Août 1815	20,711	15,250
Octobre 1816	20,066	14,516
Elections en vertu de la loi du 5 février 1817, et de celles du 29 juin 1850 :		
Elections de février et de mars 1824	99,123	84,259
Novembre 1827	88,603	74,655
Juin-Juillet 1830	94,598	86,515
Elections en vertu de la loi du 19 avril 1831 :		
Elections de juillet 1831	166,583	125,000
Juin 1834	174,015	129,211
Novembre 1837	198,856	151,720
Mars 1839	201,271	164,862
Juillet 1842	220,040	175,694
Août 1846	240,985	199,827

— D'après les ordres envoyés par le gouvernement dans toutes les principales villes de France, des bataillons de garde nationale mobile s'organisent sur tous les points, et l'on a la certitude qu'avant deux mois la France possèdera une arrière-garde de 150,000 hommes en gardes mobiles.

— M. Etienne Arago, après quelques jours d'hésitation, s'est décidé à rester à la direction des postes.

— Les journaux belges commencent à réclamer du gouvernement l'abolition des droits du timbre.

— Il paraît décidé que tous les postes de Paris seront à l'avenir occupés concurremment et par moitié par la garde nationale et par la troupe de ligne.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

Outre la nomination du général Thiard, désigné pour l'ambassade de Suisse, on annonce les nominations suivantes dans la diplomatie :

M. d'Harcourt, à Londres ;

M. d'Alton-Shée, à Turin ;

M. de Boissy, à Rome ;

Le général Fabvier, à Constantinople ;

M. de Tracy, aux Etats-Unis ;

M. de Beaumont-Vassy, en Danemark ;

M. de la Moskowa, en Espagne.

— On lit dans le *Journal du Havre* :

« Par le paquebot américain *Duchesse d'Orléans* : capitaine Richardson, entré ce matin, après une traversée de dix-huit jours, nous recevons des avis de New-York jusqu'au 17 février.

« Ils sont dénués d'intérêt. On était toujours dans la même incertitude relativement au traité de paix que l'on disait conclu entre M. Triste et les commissaires mexicains. Les derniers arrivages de la Vera-Cruz n'avaient donné aucun renseignement à cet égard : ils annoncent seulement que le général Anaya avait été nommé président provisoire du Mexique, en remplacement de Pena y Pena. Aucun des membres du congrès n'était encore arrivé à Queretaro.

« A Mexico, le 14 février, tout était tranquille : on avait répandu le bruit dans cette ville, que les troupes américaines avaient pris possession d'Orizala »

— On lit dans la *Réforme* :

« Un des premiers actes du Gouvernement provisoire a été de distraire la préfecture de police du ministère de l'intérieur. Cette mesure ne peut avoir aucune utilité et présente de graves inconvénients. »

d'abord est celui-ci : le ministre de l'intérieur, à qui est dévolue la police générale de la République, se trouve n'avoir plus dans ses attributions la capitale du pays, c'est-à-dire le lieu le plus important et où la surveillance est avait tout nécessaire. Ou il faut retirer au ministre de l'intérieur la mission de sûreté dont il est investi, ou il faut la lui donner tout entière. Nous croyons, en faisant cette réflexion, exprimer la pensée des hommes sérieux en administration. »

La Presse publie ce matin la lettre suivante :

Mon cher Girardin,

« Hier, je traversais la cour du Louvre et je vis avec étonnement que la statue du duc d'Orléans n'était plus sur son piédestal. »

« Je demandai si c'était le peuple qui l'avait renversée. On me dit que c'était le gouverneur du Louvre qui l'avait fait enlever. »

« Pourquoi cela ? d'où vient cette proscription qui fouille les tombeaux ? »

« Quand M. le duc d'Orléans vivait, tout ce qui formait en France la partie avancée de la nation avait mis son espoir en lui. »

« Et c'était justice, car, on le sait, M. le duc d'Orléans était en toute continuité avec le roi, et ce fut une véritable disgrâce que celle qui suivit ce mot prononcé par lui en plein conseil. »

« Si je n'ai mieux été tué sur les bords du Rhin que dans un ruisseau de la rue Saint-Denis. »

« Le peuple, ce peuple toujours juste et intelligent savait cela comme nous, et comme nous le comprenait. Allez aux Tuileries, et voyez les seuls appartements respectés par le peuple, ce sont ceux de M. le duc d'Orléans. »

« Pourquoi donc avoir été plus sévère que ne l'a été le peuple envers ce pauvre prince, qui a le bonheur de ne plus appartenir qu'à l'histoire ? »

« L'avenir, c'est le bloc de marbre que les gouvernements peuvent tailler à leur guise; le passé, c'est la statue de bronze jetée au moule de l'éternité. »

« Vous ne pouvez pas faire que ce qui a été ne soit plus. »

« Vous ne pouvez pas faire que M. le duc d'Orléans n'ait pas, à la tête des colonnes françaises, enlevé le col de la Moutzala. »

« Vous ne pouvez pas faire qu'il n'ait pas, pendant dix ans, donné le tiers de sa liste civile aux pauvres. »

« Vous ne pouvez pas faire qu'il n'ait pas demandé la grâce des condamnés à mort, et qu'il n'ait pas obtenu, à force de prières, quelques-unes des grâces qu'il demandait. »

« Si l'on serre aujourd'hui la main de Barbès, à qui doit-on cette joie ? Au duc d'Orléans. »

« Interrogez les artistes qui ont suivi son convoi : faites venir les plus considérables d'entre eux, Ingres, Delacroix, Scheffer, Gudin, Barye, Newkerke, Marochetti, Calamatta. »

« Appelez les poètes et les historiens : Hugo, Thierry, Lamartine, de Vigny, Michélet, moi, — qui vous voudrez enfin ; — demandez leur, demandez nous, si nous croyons qu'il est bon que cette statue soit replacée où elle était ? »

« Et nous vous dirons : Oui, car elle a été à la fois élevée au prince, au soldat, à l'artiste. »

« A l'âme grande et éclairée qui est remontée au ciel, au cœur noble et bon qui a été rendu à la terre. »

« La République de 1848 est assez forte, croyez-moi, pour consacrer cette sublime anomalie d'un prince restant debout sur son piédestal, en face d'une royauté tombant du haut de son trône. »

7 mars.

Tout à vous, A. Dumas.

La haute diète germanique a décidé sur les conclusions d'une commission commune, à cet effet que chacun des états de la confédération pouvait faire cesser la censure et introduire la liberté de la presse ; mais cette liberté ne doit être accordée que sous certaines garanties qui mettent les autres états allemands à l'abri des excès de la liberté de la presse. »

On écrit de Francfort, 4 mars :

« Nous apprenons d'une source sûre que la haute diète germanique, dans ses dernières séances, s'est occupée des dispositions militaires qui sont devenues nécessaires pour la défense des frontières de la confédération contre toute attaque. Elle a arrêté, entre autres mesures, de charger la Prusse et les Etats des 7^e et 8^e corps d'armée de la confédération (la Bavière, le Wurtemberg, Bade et le grand-duché de Hesse), de pourvoir à la sûreté des frontières occidentales du territoire de la confédération et de donner avis à la diète de tout ce qui peut amener ce résultat ; de charger l'Autriche, la Prusse, la Bavière, le Wurtemberg et Bade, de tenir prêts les forteresses de Mayence, de Luxembourg, de Landau, d'Ulm et de Rastadt, qui, d'après les obligations de tous les Etats de la confédération pour le cas de guerre, se trouvent sous la dépendance de chacun de ces Etats ; »

« De charger la Prusse, la Bavière et Bade en qualité d'Etats limitrophes de donner avis immédiatement à la haute Diète de tout ce qui pourrait menacer du dehors le territoire de la Confédération ; »

« De charger en commun tous les gouvernements réunis de la confédération de mettre immédiatement à la disposition de la caisse de la Confédération les sommes stipulées pour les dépenses qui peuvent devenir nécessaires, et ce d'après les proportions fixées par les matricules de la Confédération. »

Nous remarquons le passage suivant dans une circulaire adressée par M. Carnot, ministre de l'instruction publique et des cultes à MM. les recteurs de l'Académie.

« La plus grande erreur contre laquelle il faille prémunir les populations de nos campagnes. C'est que pour être représenté, il soit nécessaire d'avoir de l'éducation ou de la fortune. Quant à l'éducation, il est manifeste qu'un brave paysan a ce du bon sens et de l'expérience représentera infiniment mieux à l'assemblée les intérêts de sa condition qu'un citoyen

riche et lettré étranger à la vie des champs ou aveuglé par des intérêts différents de ceux de la masse des paysans. Quant à la fortune, l'indemnité qui sera allouée à tous les membres de l'assemblée suffira aux plus pauvres. »

On a répandu des bruits de toute nature à la bourse. On disait que la dotation de l'amortissement allait être supprimée et que les bons du trésor échéant du mois d'avril au mois de juin seraient ajournés à six mois.

On disait qu'il était arrivé de mauvaises nouvelles d'Alger et que le prince de Joinville et le duc d'Aumale refusaient de se rendre à la République. Ces nouvelles ne sont pas fondées.

Le boulevard des Capucins qui a été le théâtre de la boucherie du 23 au soir vient d'être baptisé du nom de boulevard de la République.

Les opérations de recrutement que l'on croyait devoir être ajournées ont commencé à Paris.

D'après les cours de taxe il y a lieu de croire que la taxe prochaine du pain baissera de 1 centime le 15 de ce mois et sera ainsi fixée :

1^{re} qualité 31 centimes le kilogramme.
2^e id. 23 id. id.

Aux Tuileries et au Palais-Royal de nombreux ouvriers sont occupés à tout nettoyer et restaurer ainsi qu'à remettre des carreaux aux fenêtres.

Durant le séjour de la garde improvisée au château des Tuileries, des fouilles nombreuses ont encore été faites dans le jardin dans le but évidemment de trouver on ne sait quels trésors qui y seraient enfouis depuis la chute de Louis XVI.

Des dalles énormes ont été levées, tous les caveaux et passages secrets ont été explorés sans résultat.

Lyon, 10 mars 1848.

7^e Division militaire. — Etat-Major général.

ORDRE.

Appelé par le Gouvernement de la République à prendre le commandement de cette Division, tous mes efforts tendront à justifier le choix qu'on a bien voulu faire de moi. L'esprit des troupes qui n'a point été ébranlé dans les circonstances difficiles où elles se sont trouvées, me rendra, je l'espère, plus facile cette noble tâche.

Désormais l'armée n'est plus l'instrument du despotisme et du caprice, elle doit adopter la devise qui brille sur ses drapeaux : Liberté, Egalité, Fraternité, et la République française, née de la grande Révolution du 24 février, lui a tracé son rôle.

A l'intérieur, aucune initiative ne lui appartient; elle est l'auxiliaire de l'autorité civile et l'appui de la Garde nationale, du peuple fraternellement uni pour la réalisation de nos libertés publiques.

Aux frontières, elle doit défendre l'intégrité du territoire.

Mais pour remplir ce double devoir, de manière à bien mériter de la patrie, le maintien de la discipline est plus nécessaire que jamais, et tout doit tendre dans la hiérarchie des grades à la continuer et à la raffermir. Plus qu'aucun autre gouvernement, la République nous en tiendra compte, car le temps des privilèges est passé et les récompenses appartiennent désormais à la bonne conduite et au courage.

Convaincu de cette vérité, je ferai toujours valoir auprès du gouvernement les justes titres que chacun, dans la ligne de ses devoirs et de son honneur, pourra avoir à la reconnaissance du pays.

La 7^{me} Division militaire devient en ce moment le poste avancé pour la défense du territoire; sentinelles de la France, nous veillerons avec sollicitude sur nos frontières, et si elles étaient menacées, nous serions encore ce qu'ont été les armées de la République, et les soldats d'aujourd'hui redeviendraient ceux de Marengo et d'Austerlitz.

Au Quartier Général, à Lyon, le 8 mars 1848.
Le Général de Division, commandant la 7^e Division militaire,
BOURJOLLY.

Les derniers jours du carnaval n'ont été signalés à Lyon par l'apparition d'aucune mascarade. Les graves préoccupations qui agitent en ce moment les esprits s'accroissent peu avec les folles joies de cette époque de l'année; et puis, quoique puissent dire les partisans de la vieille gaieté française, ces coutumes surannées ont fait leur temps. Elles convenaient à l'enfance des sociétés; mais à une époque où le peuple devient chaque jour plus intelligent et plus sérieux, elles doivent disparaître. Aux fêtes grossières et ridicules du moyen-âge doivent succéder d'autres fêtes splendides, imposantes et grandioses, en harmonie avec les idées, les mœurs et les institutions d'une nation grande et libre.

Les jésuites viennent d'être chassés des Etats Sardes. Ceux de Chambéry qui possédaient un collège magnifique ont dû quitter cette ville dans la journée du 5 mars. Depuis lors, les voitures publiques de Chambéry à Lyon sont envahies par nos jeunes compatriotes que leurs parents avaient envoyés en Savoie pour être placés sous la direction des jésuites. Ils rentrent tous dans le sein de leurs familles, et vont augmenter le nombre des élèves de nos lycées.

Les capucins ont définitivement quitté l'établissement élevé récemment par leur ordre à la Guillotière. Depuis près de quinze jours ils avaient abandonné le Monument des Brotteaux.

M. Besson, préfet de l'Ain, en déposant entre les mains du commissaire du gouvernement un pouvoir dans l'exercice duquel il avait recueilli les sympathies les plus honorables, a adressé à MM. les maires du département ses adieux dans la circulaire suivante :

Bourg, le 6 mars 1848.

« Messieurs les maires, j'étais depuis trop peu de temps parmi vous pour espérer que mon administration aura marqué son passage dans l'œuvre de progrès moral et matériel qui s'est accompli dans les années qui s'écoulent; mais j'y suis resté assez de temps peut-être pour que vous ayez pu vous assurer de la loyauté et de l'indépendance de mon caractère, de mon dévouement à tous les intérêts de ce pays et de mon intention de leur consacrer ce que j'avais d'intelligence et d'énergie. »

« Je conserverai toute ma vie, Messieurs, une reconnaissance profonde pour le concours si loyal, si éclairé et si affectueux que fonctionnaires et citoyens m'ont prêté; ce sentiment adoucit et efface en ce moment tout autre. »

« Permettez-moi, Messieurs, en me retirant, de vous féliciter de vous voir réunis tous franchement sous le drapeau que reprend la patrie, et autour du gouvernement qui a compris

et proclamé que l'ordre dans la liberté est la plus sage garantie des droits de tous les citoyens, comme de la prospérité et de l'indépendance nationale. »

Etranger.

ANGLETERRE. — On mande de Claremont, 7 mars : L'ex-roi et l'ex-reine des français qui ont pris le titre de comte et de comtesse de Neully, sont arrivés ici samedi dans l'après-midi. Louis-Philippe était accompagné de duc de Nemours, ainsi que des ducs et duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha. Quelques minutes avant cinq heures, le prince Albert, accompagné du colonel Bouverie, est arrivé à Claremont. S. A. R. a eu une longue entrevue avec l'ex-roi et l'ex-reine, le prince est ensuite retourné à Londres. Le duc et la duchesse de Nemours ont quitté le château de Claremont à midi, et sont allés faire une visite à la reine au palais de Buckingham. La duchesse de Kent est arrivée ici cet après-midi, pour faire une visite aux ex-royaux époux. Ce matin l'ambassadeur de Belgique a été reçu en audience par Louis-Philippe qui, ainsi que Marie-Amélie, jouit d'une bonne santé. Nous pouvons annoncer, dit le *Morning Chronicle*, que la famille de l'ex-roi se réunira et restera à Claremont.

On lit dans le *Morning Chronicle* :

« Nous apprenons que le prince de Metternich a donné sa démission de la présidence du cabinet autrichien. Les journaux anglais du 6 au soir, publient la traduction en anglais de la circulaire de M. Lamartine aux agents diplomatiques de la république française. Le vaisseau *Clyde* apporte des nouvelles des Indes occidentales. Une révolution a éclaté le 24 janvier à Caracas, capitale de Venezuela, où le congrès siégeait. Des discussions orageuses ont eu lieu, un tumulte effroyable est survenu dans la chambre des députés, dont cinq membres ont été tués. Il y a eu ensuite des fusillades dans la ville. » (*Morning Herald*.)

Les dernières correspondances de Mexico annoncent que don Juan Pena a été élu président en remplacement d'Eyna, et que Santa-Anna a réuni autour de lui un corps de 20,000 hommes avec lesquels il compte attaquer la division du général Wood.

IRLANDE. — Dublin, 4 mars. — A Zimeriell, il y a eu de grandes éjouissances pour célébrer le triomphe de la liberté en France, et demain le club confédéré de Sarsfield, les maisons de tempérance seront illuminées. (Signe de joie.) Les deux chambres du parlement anglais ont tenu, mais leurs séances ont été sans intérêt.

ALLEMAGNE. — Hanau, 4 mars. — Dans l'adresse que la députation des habitants de notre ville a remise à l'électeur, on demande : 1^{re} le renvoi du ministère actuel et la nomination d'autres membres dont le caractère personnel puisse donner plus de garantie pour un changement essentiel du système actuel; 2^o dissolution des états en ce moment prorogés : convocation immédiate d'une nouvelle assemblée, nouvelles élections et défense de toute restriction de la liberté dans les élections; 3^o liberté de la presse.

On lit dans le *Journal de Francfort* du 3 mars :

« Le haut sénat de cette ville libre a fait présenter aujourd'hui à l'assemblée législative un projet de loi au sujet de la liberté de la presse, projet qui est fondé dans sa partie essentielle sur la loi de la presse Baloise du 22 décembre 1831. Le projet de loi pour la procédure publique en matière criminelle sera présenté prochainement à ladite assemblée, et c'est ce projet qui contiendra les dispositions au sujet de l'institution du jury. »

PRUSSE. — Berlin, 1^{er} mars. — On assure que quatre régiments de Poméranie, deux d'infanterie et deux de cavalerie, ont reçu l'ordre de marcher sur le Rhin. On écrit de Brunswick, en date du 29 février, que le passage d'un corps de prussiens de 55,000 hommes y est annoncé.

PRUSSE RHÉNAINE. — Dusseldorf, 2 mars. — Ce matin les soldats en semestre ont été rappelés : toutes les troupes ont reçu ordre de se tenir prêtes à se mettre en marche. La plus grande activité règne dans les casernes et dans les arsenaux. L'ordre de l'appel de la réserve de guerre n'est pas encore arrivé à Cologne. La réserve est déjà appelée sous les drapeaux.

Bourse de Paris du 8 mars.

Cinq pour cent, 74 75. — Dito Quatre canaux, 120 00
fin courant, 75. — Trois pour cent, Rentes de Naples, 120 00
cent, 47. — Dito fin courant, Dette active d'Espagne, 46 47.
46 47. — Quatre pour cent, Emprunt romain, 80 75.
Actions de la Banque, 1995. — Oblig. piémontaise, 322 50

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans, 300
Paris à Rouen, 180
Rouen au Havre, 200
Paris à Strasbourg, 352 50
Paris à Lyon, 290
Avignon à Marseille, 15
Versailles, rive droite, 10
Idem, rive gauche, 90
Bâle, 90
Saint-Germain, 100
O. léans-Bordeaux, 390
Vézizon, 100
Montereau, 100
Nord, 100
Amiens-Boulogne, 100
Tours à Nantes, 322 50
Dieppe, 100
Bordeaux à Teste, 100
Lyon à Avignon, 100
Centre, 100
Paris à Sceaux, 100
Sceaux, 100

La baisse a encore continué aujourd'hui sur toutes les valeurs et les cours de la rente ont éprouvé une fâcheuse dépréciation à laquelle, du reste, il était facile de s'attendre, d'après la disposition générale des esprits. Les transactions étaient toujours aussi nulles à terme, parce que les agents de change se soucient peu d'encourir les risques de ce genre d'opération.

Au comptant, on parvenait difficilement à placer les coupures de 50/0 qui dépassaient 50 fr. Cependant, vers deux heures, les bas cours commençaient à attirer quelques achats et la baisse s'est un peu arrêtée.

Les chemins de fer devaient nécessairement suivre l'impulsion de la rente, et toutes les lignes ont encore éprouvé une forte baisse sur la cote d'hier.

La rente 3 0/0, fermée hier à 56, a fait 50 et est tombée à 46; elle reste à 47. Le 5 0/0, fermée hier à 89, a ouvert à 85 et elle est tombée à 74; elle reste à 75.

Les cours à terme étaient à peu près les mêmes que les cours au comptant; mais il y avait peu d'affaires.

La Banque de France a fléchi de 405 fr. à 1995 fr. Les obligations de la Ville de 25 fr. à 970.

Chemins de fer. — Les actions d'Orléans ont fléchi de 150 fr. à 800; le Rouen de 40 fr. à 485; le Havre de 50 fr. à 200; le Bâle de 15 fr. à 90; le Nord, de 25 fr. à 345; le Lyon de 2 fr. 50 à 290; le Bordeaux de 15 fr. à 390; le Nantes de 2 fr. 50 à 322 50; le Strasbourg de 2 fr. 50 à 355; le Boulogne, qui n'avait pas été coté hier, a fait 165; et le Marseille à 315.